



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire**

Questions soumises pour information : statistiques de l'énergie

Statistiques de l'énergie

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à l'usage, le présent rapport retrace les activités menées pour donner suite aux décisions prises par la Commission de statistique en matière de statistiques de l'énergie, notamment les travaux portant sur l'élaboration et l'application de documents méthodologiques internationaux sur les statistiques de l'énergie, et rend compte des évolutions et des nouveaux enjeux. Il décrit également les activités demandant une coopération et une coordination renforcées entre les organismes et les pays œuvrant dans le domaine des statistiques de l'énergie.

La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (14 mars 2018).

** [E/CN.3/2018/1](#).



I. Activités menées depuis la quarante-cinquième session de la Commission de statistique

1. La Commission de statistique s'est penchée pour la dernière fois sur les questions relevant du domaine des statistiques de l'énergie à ses quarante-cinquième (voir [E/CN.3/2014/23](#)), quarante-troisième (voir [E/CN.3/2012/10](#)) et quarante-deuxième (voir [E/CN.3/2011/8](#) et [E/CN.3/2011/9](#)) sessions, tenues respectivement en 2014, 2012 et 2011.

2. On trouvera à la section II du présent rapport une description des activités mises en œuvre depuis la quarante-cinquième session pour donner suite aux décisions de la Commission.

II. Activités menées comme suite aux décisions de la Commission

A. Méthodologie

3. Après avoir été adopté par la Commission à sa quarante-deuxième session, le texte des Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques a été revu une dernière fois pour en garantir la cohérence et préparé en vue de sa publication. À la date d'établissement du présent rapport, il n'avait pas encore été publié. Il est néanmoins consultable sur le site Web de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat à la section consacrée aux statistiques de l'énergie¹.

4. En raison de contraintes budgétaires, les Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques ne devraient pas être traduites en interne dans les cinq autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. La Division se coordonne actuellement avec des partenaires extérieurs potentiels pour les faire traduire.

5. La Division a achevé les travaux menés sur le Manuel de compilation de statistiques énergétiques, auxquels a grandement contribué le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie. À la date d'établissement du présent rapport, le Manuel n'avait pas encore été publié, mais une version provisoire en est consultable sur le site Web de la Division sous la section consacrée aux statistiques de l'énergie. La Division compte faire traduire le Manuel dans d'autres langues avec le concours de partenaires extérieurs.

6. En plus d'offrir des orientations écrites concernant ces publications méthodologiques, la Section des statistiques de l'énergie et de l'industrie de la Division travaille à mettre au point des formations en ligne sur les Recommandations et le Manuel et prévoit d'achever l'élaboration d'une première série en 2018.

B. Statistiques relatives au gaz naturel

7. Dans sa décision 43/107, adoptée à sa quarante-troisième session (voir [E/2012/24](#)), la Commission a approuvé les activités qui avaient été proposées en matière de statistiques relatives au gaz naturel, notamment l'élaboration

¹ Voir <https://unstats.un.org/UNSD/energy/ires/default.htm>.

d'orientations méthodologiques détaillées, l'organisation d'activités de formation et la création d'une base de données mondiale regroupant des statistiques mensuelles.

8. Ces activités ont été menées dans le cadre des travaux de la Joint Organisations Data Initiative, qui se compose des organisations suivantes : Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Eurostat, Forum des pays exportateurs de gaz, Agence internationale de l'énergie (AIE), Organisation latino-américaine de l'énergie, Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Division de statistique et Forum international de l'énergie.

9. Dans le cadre de la Joint Organisations Data Initiative, la Division a supervisé l'élaboration d'un manuel sur le gaz naturel en étroite coopération avec le Forum international de l'énergie et les autres partenaires de l'Initiative. Ce manuel a principalement pour objet d'aider les professionnels chargés de recueillir et d'utiliser les données relatives au gaz naturel à comprendre la méthodologie et les définitions utilisées dans le questionnaire sur le gaz naturel établi par l'Initiative, à procéder à une vérification élémentaire des données, à éviter les erreurs fréquemment commises lors de l'établissement des rapports et à échanger des exemples de bonnes pratiques.

10. La base de données relative au gaz naturel gérée par la Joint Organisations Data Initiative regroupe actuellement 12 catégories de données statistiques mensuelles pour 87 pays rassemblées par les organismes partenaires de l'Initiative. Des efforts sont en cours pour en élargir la portée.

11. En plus de contribuer à la base de données, la plupart des organisations de l'Initiative rassemblent de nombreuses catégories de données statistiques relatives au gaz dans leurs bases et collections de données annuelles et mensuelles.

12. Depuis la quarante-cinquième session de la Commission, le Forum international de l'énergie a organisé six ateliers de formation sur la collecte de statistiques mensuelles relatives au gaz naturel, activités auxquelles ont contribué les organismes partenaires de l'Initiative. Les organisations ont par ailleurs organisé des ateliers sur leurs programmes de travail respectifs, y compris pour ce qui est des statistiques du gaz naturel.

C. Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

13. Dans sa décision 37/108, adoptée à sa trente-septième session (voir [E/2006/24](#)), la Commission a exprimé son appui à la création et au mandat du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie (<https://unstats.un.org/oslogroup>), groupe d'étude chargé de réfléchir aux questions de méthodologie relatives à ces statistiques et de contribuer à l'amélioration des normes internationales et des méthodes d'établissement des statistiques officielles de l'énergie.

14. Après avoir contribué à l'établissement des Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques et du Manuel de compilation de statistiques énergétiques, le Groupe d'Oslo a recensé un certain nombre de nouveaux domaines d'activité dans un plan de travail présenté à la Commission à sa quarante-cinquième session. Depuis cette session, il s'est réuni à deux reprises afin d'examiner divers éléments de son nouveau plan de travail sous la direction de Statistics Finland qui préside actuellement le Groupe.

15. La dixième réunion du Groupe d'Oslo s'est tenue à Aguascalientes (Mexique) du 10 au 13 mai 2016. À cette occasion, le Groupe s'est concentré sur ses nouveaux domaines d'activité et a créé divers groupes de travail préliminaires chargés d'étudier

les prix de l'énergie, l'utilisation des sources de données administratives pour la collecte et la validation des données relatives à l'énergie, le recours à la collecte de données électroniques et l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), les pratiques de diffusion des données relatives à l'énergie et le contrôle de la qualité de ces données.

16. Le groupe de travail chargé d'étudier les pratiques de diffusion des données relatives à l'énergie a présenté les pratiques nationales de différents pays et convenu de poursuivre ses activités dans ce domaine intéressant de nombreux membres du Groupe d'Oslo. Il a réfléchi aux moyens de diffuser les statistiques dans les zones rurales afin de motiver les répondants potentiels à participer aux questionnaires. Il a également estimé qu'il s'agissait là d'un sujet important dont les pays devraient tenir compte à l'avenir.

17. À la réunion, il a également été proposé que le Groupe d'Oslo se saisisse de la question des informations géospatiales. Les participants ont considéré qu'il s'agissait d'une mesure positive qui méritait d'être étudiée plus avant, même s'il était possible que de nombreux pays se montrent réticents à publier ce type d'informations, principalement pour des raisons de confidentialité. Il a été convenu qu'un groupe de travail doté d'un mandat, d'un plan de travail et d'un calendrier distincts serait créé à cet effet et que ses travaux commenceraient par une étude de faisabilité.

18. Le groupe de travail chargé de réfléchir à la question du recours à la collecte de données électroniques et de l'échange de données et de métadonnées statistiques a informé le Groupe d'Oslo des travaux menés au niveau international en vue de mettre au point des normes d'échange permettant d'harmoniser les données communiquées. Les organismes concernés ont accepté d'utiliser les mêmes structures provisoires de données pour les statistiques de l'énergie et le Groupe d'Oslo a proposé de rechercher des pays pilotes pour la phase d'expérimentation menée par les organisations.

19. Le groupe de travail chargé d'étudier l'utilisation des sources de données administratives pour la collecte et la validation des données relatives à l'énergie a noté que l'utilisation des données administratives avait été particulièrement privilégiée dans la plupart des pays. Il a néanmoins fait remarquer qu'il fallait tenir compte des limites que présentaient ces données (différences terminologiques, éventuels problèmes de qualité des données). Il a conclu que le Groupe d'Oslo pourrait établir un rapport distinct énumérant les pratiques suivies par les pays dans ce domaine, et souligné l'importance de la législation pour la statistique. En effet, en l'absence de législation adaptée, il pourrait être difficile d'utiliser des données administratives. Les expériences de quelques pays disposant de bases de données relatives à l'électricité ont été examinées et différentes applications ont été envisagées.

20. Le groupe de travail sur le contrôle de la qualité des données relatives à l'énergie a présenté les directives et pratiques régissant l'établissement de rapports sur la qualité des données et le Groupe d'Oslo est convenu d'articuler ses travaux dans ce domaine sur trois axes : promotion de la mise en commun des pratiques nationales pour veiller à la qualité des données ; centralisation des informations relatives aux outils et pratiques en matière de qualité des données ; définition des mesures minimales devant être prises pour garantir certaines normes de qualité dans le domaine des statistiques de l'énergie.

21. Le Groupe d'Oslo a décidé de ne se concentrer que sur deux groupes de travail dans un avenir proche : l'un chargé d'étudier les sources de données administratives, l'autre de favoriser la diffusion des données relatives à l'énergie. Il a été convenu que

les autres groupes de travail continueraient d'exister mais ne seraient pas prioritaires, et que cette orientation pourrait toutefois changer à l'avenir.

22. La onzième réunion du Groupe d'Oslo s'est tenue à Stockholm du 8 au 11 mai 2017. Comme convenu à la précédente réunion, le Groupe a surtout porté son attention sur les travaux menés dans les domaines des sources de données administratives et de la diffusion des données relatives à l'énergie.

23. En ce qui concerne les sources de données administratives, le groupe de travail compétent a présenté un certain nombre de pratiques nationales. Il a été décidé qu'il était nécessaire de mettre en place une procédure précise, les situations pouvant profondément varier d'un pays à l'autre. Ainsi, si dans certains pays, de nombreux aspects de la fourniture et de l'utilisation des données administratives sont régis par des lois très précises, tel n'est pas le cas dans d'autres. Les participants ont considéré que la question de la législation était importante s'agissant de garantir l'accès aux données administratives à des fins statistiques.

24. Il a également beaucoup été question de numérisation. Cette dernière apporte une véritable valeur ajoutée aux questionnaires. Elle permet en effet de les adapter aux spécificités du destinataire. On a toutefois estimé que la conversion des formulaires papier traditionnels au format Excel ou dans tout autre format similaire ne représentait pas une utilisation raisonnable de la numérisation. Il a été noté qu'à l'ère de la numérisation, il fallait disposer de classifications solides et de méthodes fixes adaptées à une société en perpétuelle évolution.

25. On a également fait remarquer qu'il existait des sources de données en temps réel (quotidienne, horaire ou minute par minute). À cet égard, la question s'est posée de savoir s'il était opportun d'utiliser ces données pour établir des statistiques officielles.

26. Le groupe de travail chargé d'étudier les pratiques de diffusion des données relatives à l'énergie a présenté un certain nombre de pratiques adoptées par des organisations internationales et régionales ainsi que par différents pays.

27. Il a été souligné que les médias sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) jouaient aujourd'hui un rôle important dans la diffusion des statistiques et que les connaissances (ou le manque de connaissances) du public dans ce domaine devaient être prises en compte lors de l'utilisation de ces canaux de communication.

28. Durant les exposés ont été présentées de nouvelles représentations graphiques des flux d'énergie et de courtes vidéos expliquant les notions énergétiques fondamentales. La grande utilité de ces exposés, en particulier pour les utilisateurs de statistique néophytes, a été soulignée. Les participants se sont montrés très intéressés à l'idée de pouvoir utiliser ces vidéos et ont déclaré vouloir étudier plus avant les notions qui y étaient présentées.

29. Il est ressorti des débats menés au sein des autres groupes de travail que ces derniers souhaitaient voir les membres du Groupe d'Oslo s'investir davantage dans les activités liées aux objectifs de développement durable (en particulier l'objectif 7 relatif à l'énergie) et aux SDMX. On a toutefois fait remarquer qu'une procédure claire devrait être établie pour assurer la bonne participation du Groupe.

30. Lors des débats portant sur les activités futures du Groupe, un certain nombre de questions ont été soulevées, notamment :

- Était-il nécessaire d'actualiser les Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques ou pouvait-on se contenter d'apporter des

modifications mineures au sujet principalement de la classification des énergies renouvelables ? Dans l'affirmative, comment faudrait-il procéder ?

- Le Groupe d'Oslo devrait-il rédiger un bref document détaillant la méthodologie à suivre pour calculer les indicateurs de l'objectif 7 ?
- Comment serait-il possible d'organiser les travaux sur les SDMX entre le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie, le Groupe d'Oslo et d'autres entités, le Groupe d'Oslo étant dans ce cadre chargé d'axer ses activités sur l'expérimentation et le partage d'expériences ?
- Il faudrait inciter davantage de pays à échanger leurs expériences et, partant, à contribuer à l'élaboration de la base de données.
- Les pays cherchaient à avoir accès à des sources de données autres que les sources de données administratives (des images-satellite permettraient par exemple de connaître la capacité de production d'électricité de panneaux solaires). Le Groupe d'Oslo pourrait être un espace privilégié pour la mise en commun de ce type de pratiques nationales.
- Afin d'améliorer la diffusion des informations, le Groupe devrait porter une plus grande attention à la segmentation des utilisateurs.

D. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie

31. Dans sa décision 37/108, la Commission a exprimé son appui à la création du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie (<http://www.interenerstat.org/>) chargé de renforcer la collaboration et la coordination internationales dans le domaine des statistiques de l'énergie et d'harmoniser les définitions entre organisations (voir [E/2006/24](#)).

32. Depuis la quarante-cinquième session de la Commission, le Groupe de travail intersecrétariats s'est réuni à deux reprises pour examiner une série de questions nécessitant une coordination entre les organismes internationaux et régionaux participant à la production de statistiques de l'énergie.

33. La réunion de 2015 du Groupe de travail intersecrétariats s'est tenue à Paris les 14 et 15 septembre.

34. Les participants à la réunion ont examiné des questions transversales touchant les statistiques relatives à l'énergie, notamment la coordination des efforts internationaux déployés par des groupes tels que le Groupe d'Oslo et les activités permettant la définition d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Ils se sont accordés sur les mesures à prendre pour améliorer l'échange d'informations sur ces questions.

35. Les participants ont fait le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration de manuels et autres guides similaires sur les statistiques de l'énergie. Ils ont également donné leur avis sur la mise au point définitive des Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques, sur les travaux actuellement menés au sujet du Manuel de compilation de statistiques énergétiques et sur d'autres manuels élaborés par différentes organisations au sujet de questions bien précises, notamment le manuel de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables sur la collecte de données et les méthodes d'estimation ayant trait à la bioénergie et les manuels élaborés par l'Agence internationale de l'énergie sur le rendement énergétique. Tous les participants ont insisté sur la nécessité de traduire les manuels.

36. Les classifications utilisées dans le domaine des statistiques de l'énergie, notamment la Classification internationale type des produits énergétiques et sa relation avec d'autres classifications en développement (Classification et définitions des produits forestiers, notamment) ou existantes (Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, par exemple), ont été examinées en vue de recenser les améliorations susceptibles d'être apportées à court ou moyen terme à la Classification internationale type des produits énergétiques afin qu'il y soit mieux tenu compte de l'évolution des besoins en matière de données et des autres sources d'informations. Cette question a également été abordée lors des débats organisés sur les besoins en matière de données relatives à l'énergie renouvelable.

37. Les activités de formation et de renforcement des capacités mises en œuvre par les organisations participantes ont été évoquées, l'accent étant mis sur les possibilités de partager les supports de formation, et des discussions visant à accroître l'efficacité et la portée des activités de renforcement des capacités ont eu lieu. Les activités de formation organisées ultérieurement font déjà apparaître une amélioration de la coordination entre les organisations.

38. Les participants ont examiné les différentes pratiques existantes en matière de bilans énergétiques et sont convenus d'élaborer des documents permettant d'expliquer les écarts observés par rapport aux bilans et aux méthodes recommandés figurant dans les Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques. Cette mesure permettrait non seulement de renforcer la transparence du processus d'élaboration de ces outils d'analyse précieux mais également de procéder à l'actualisation des éléments méthodologiques à l'occasion des prochaines révisions des Recommandations.

39. Les participants ont relevé que la question nouvelle du rendement énergétique entraînait une forte demande de données, en particulier à un niveau détaillé. Ils sont convenus de se pencher sur cette question à une prochaine réunion du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie.

40. Les participants ont également discuté de l'originalité des données, qui peut avoir une incidence sur la qualité des données relatives à l'énergie, en particulier l'énergie renouvelable. Il a été décidé que les sources de données et les informations de qualité seraient mises en commun. Plusieurs organismes de premier plan, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'AIE, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et la Division de statistique, ont lancé un processus d'examen du flux réel de données relatives à un sous-ensemble spécifique mais crucial des énergies renouvelables. Ces activités ont donné lieu à des débats entre ces organismes sur les données relatives à la biomasse.

41. La réunion de 2016 du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie s'est tenue à Paris les 13 et 14 décembre. Comme suite à la recommandation faite à la réunion de 2015 du Groupe de travail intersecrétariats, cette réunion a porté sur le rendement énergétique et sur les données requises sur les utilisations finales et a rassemblé des experts d'autres institutions. Y ont participé des représentants de 12 organisations internationales et régionales. Des membres de 11 autres entités œuvrant dans le domaine des statistiques de l'énergie ou des politiques énergétiques ont quant à eux pris part à une session prolongée consacrée à l'efficacité énergétique et aux données sur les utilisations finales de l'énergie.

42. Lors de la session extraordinaire consacrée à l'efficacité énergétique et aux données sur les utilisations finales, un certain nombre de futurs domaines d'activité communs ont été définis, portant notamment sur : les moyens d'améliorer la diffusion des données relatives au rendement énergétique et l'importance du suivi de

l'application des politiques pour les décideurs ainsi que pour les secteurs public et privé ; les activités communes de renforcement des capacités destinées aux statisticiens de l'énergie et aux responsables des données d'activité (ministères des transports, groupements industriels) ; l'intensification du partage d'informations sur les méthodes suivies et les activités menées par différents pays et organisations, en vue d'éviter les chevauchements et d'harmoniser les solutions données à des problèmes communs ; l'importance de créer des liens au niveau national entre les institutions produisant des données sur les utilisations finales et celles à l'origine des bilans énergétiques dans le dessein d'améliorer la cohérence des informations.

43. Les participants ont relevé que la nécessité pour les décideurs de disposer de données plus actuelles se heurtait souvent au fait que la collecte de données sur les utilisations finales était un travail de longue haleine. Il a été reconnu qu'un financement approprié était nécessaire pour pouvoir récolter des données sur les utilisations finales qui soient actuelles et suffisamment détaillées.

44. L'une des principales conclusions tirées à la réunion était qu'il fallait collaborer avec des entités n'intervenant pas dans le domaine des statistiques de l'énergie, comme les milieux universitaires par exemple, en vue de sensibiliser aux difficultés relatives à la collecte des données, et qu'il fallait envisager de faire participer aux activités de renforcement des capacités des institutions telles que les ministères des transports ou les groupements industriels dans la mesure où les données d'activités proviennent souvent de diverses sources institutionnelles.

45. Lors de la session extraordinaire, plusieurs questions de méthodologie, notamment celles de l'utilisation potentielle des mégadonnées et de l'estimation des données manquantes, ont également été abordées du point de vue des pays.

46. Lors des débats sur l'application des Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques ayant eu lieu pendant la partie générale de la réunion, on a fait remarquer que de nombreux pays considéraient que les Recommandations faisaient moins autorité en l'absence de version papier, alors même que la Commission de statistique avait approuvé en 2011 l'établissement d'une telle version. Par conséquent, il était possible que certains pays ne soient pas encore en mesure au stade actuel de mettre en œuvre les changements nécessaires. Il a toutefois été décidé de réaliser une brève enquête pour évaluer les effets sur les pays de l'absence de version papier.

47. Les participants ont également convenu qu'il était judicieux de commencer à réfléchir à la nécessité de réviser les Recommandations. Ils ont noté que le monde de l'énergie avait connu des évolutions susceptibles de justifier l'apport de modifications aux Recommandations ou de nécessiter une actualisation du Manuel de compilation de statistiques énergétiques ou la fourniture de documents justificatifs.

48. Les participants sont convenus d'examiner la question avec leurs gouvernements respectifs et d'établir une note sur les modifications leur paraissant mériter d'être apportées aux Recommandations et notamment sur les avantages respectifs. Ces informations seraient examinées à la prochaine réunion du Groupe de travail intersecrétariats, à laquelle il serait décidé s'il y a lieu de procéder à une mise à jour officielle ou de prendre d'autres mesures.

49. Eurostat et l'AIE ont fait une présentation des travaux relatifs aux SDMX dans le domaine des statistiques de l'énergie, que les participants ont trouvé très utile compte tenu des différents niveaux de compréhension et de connaissance que les pays ont de la question. Les membres ont estimé qu'il serait bénéfique de parvenir à une norme mondiale pour la définition des structures de données mais ont reconnu que les défis auxquels faisaient face les organisations et leurs membres étaient différents.

L'AIE et Eurostat ont indiqué travailler à l'élaboration d'un projet de définition et fait savoir que ce dernier serait distribué au terme de la phase d'expérimentation.

50. La prochaine réunion du Groupe de travail intersecrétariats devrait avoir lieu au deuxième semestre 2018.

E. Activités menées dans le cadre du programme de travail sur les statistiques de l'énergie de l'Agence internationale de l'énergie

51. L'Agence internationale de l'énergie est restée au cœur des travaux menés dans le domaine des statistiques de l'énergie de par sa direction du Groupe de travail intersecrétariats, sa collaboration bilatérale avec toutes les organisations partenaires et ses propres activités. Ces deux dernières années, son programme de modernisation a permis à plusieurs pays de s'associer à ses travaux. Ces pays se sont notamment montrés très enclins à faire appel à l'Agence pour améliorer leurs données relatives à l'énergie. Ces activités se sont traduites par une amélioration des relations avec d'autres partenaires, comme la Division de statistique et l'APEC, dans le domaine du renforcement de la coopération en matière de formation et d'élaboration de nouveaux modes de formation aux statistiques de l'énergie (séminaires en ligne et vidéos lancés en 2016, traduction de manuels). Au cours des deux dernières années, l'AIE a formé, seule ou en coopération avec des pays partenaires, 1 000 statisticiens de l'énergie. En plus de collaborer avec les pays partenaires, l'Agence a également, par l'intermédiaire de la Commission africaine de l'énergie, noué une coopération avec différents pays africains, organisant un certain nombre de formations et les aidant à mettre en place un processus simplifié de collecte de données sur les utilisations finales de l'énergie.

52. Ces activités sont le résultat de l'évolution de la situation énergétique dans le monde. En conséquence, l'AIE a adapté ses produits, regroupant dans des publications couvrant le monde entier des données relatives à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à d'autres entités, élaborant de nouvelles données sur le rendement énergétique et appuyant les activités relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier les cibles 7.2 et 7.3. Au niveau mondial, l'Agence est parvenue à un accord sur le cadre de référence du programme du Groupe des Vingt sur les utilisations finales de l'énergie et sur le rendement énergétique et s'emploie à organiser un premier atelier sur cette question en 2018, sous la présidence de l'Argentine. L'AIE a également continué de prêter son concours à la Joint Organisations Data Initiative en collaborant avec les organisations membres et à l'échelle mondiale, notamment en participant à la conférence de 2017 de l'Initiative et en organisant des formations.

F. Activités menées dans le cadre du programme de travail sur les statistiques de l'énergie de la Division de statistique

53. La collecte annuelle de données sur les statistiques de l'énergie a continué d'occuper une place importante dans les travaux menés par la Division (<https://unstats.un.org/unsd/energy/>). Si, pour la plupart des pays, les données sont recueillies directement par la Division, pour certains groupes de pays, elles sont collectées dans le cadre d'accords conclus avec d'autres organisations. Les activités de collecte de données de la Division sont désormais menées en parfaite conformité avec les indications (y compris les définitions) figurant dans les Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques. En outre, la Division s'est employée à harmoniser les

questionnaires et les procédures de collecte de données sur les statistiques de l'énergie utilisées par les principaux organismes participant à cette activité.

54. L'*Annuaire des statistiques de l'énergie* regroupe des données sur la production, le commerce et la consommation d'énergie (combustibles solides, liquides et gazeux, carburants et électricité) et présente des informations sur la consommation par habitant, des graphiques mettant en évidence les tendances historiques ainsi que des tableaux spéciaux sur le commerce, les énergies renouvelables, les déchets, la capacité de raffinage et certaines ressources énergétiques. L'*Annuaire* rassemble des données sur 266 pays et régions (y compris des statistiques historiques).

55. La Base de données sur les statistiques de l'énergie, qui alimente l'*Annuaire des statistiques de l'énergie*, est publiée sous forme électronique et regroupe des données supplémentaires, y compris pour 2016 pour certains pays.

56. Les données recueillies sur l'énergie font également l'objet de deux publications annuelles supplémentaires dans lesquelles les données sont présentées sous un format permettant l'analyse : *Energy Balances* et *Electricity Profiles*.

57. La publication intitulée *Energy Balances* rassemble des données, portant sur 218 pays et régions et présentées conformément aux Recommandations, sur la production, le commerce, la conversion et la consommation de chaque type de carburant.

58. La publication intitulée *Electricity Profiles* regroupe des données, portant sur 228 pays et régions, sur la production, le commerce et la consommation d'électricité, ainsi que sur la puissance maximale possible nette et la contribution des centrales thermiques.

59. En 2017 a été lancée une nouvelle publication, intitulée *The Energy Statistics Pocketbook*, qui récapitule des informations relatives à l'énergie dans un format resserré et convivial.

60. Par ailleurs, la collecte mensuelle de statistiques relatives à l'énergie s'est poursuivie sur une base régulière, à la fois pour les statistiques du pétrole et du gaz et, dans le cadre de la Joint Organisations Data Initiative, et pour la production de statistiques sur certains produits énergétiques destinées au Bulletin mensuel de statistique.

61. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, la Division de statistique continuera de diffuser les cinq publications susmentionnées sous forme papier et électronique.

62. Depuis la quarante-cinquième session de la Commission, la Division a organisé deux ateliers de formation sur les statistiques de l'énergie et participé à des formations organisées par la Joint Organisations Data Initiative. Dans les années à venir, elle compte poursuivre ses activités d'assistance technique dans la limite des ressources disponibles.

63. La Division travaille également à la mise au point de formations en ligne sur les Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques et sur le Manuel de compilation de statistiques énergétiques, et prévoit d'achever l'élaboration d'une première série en 2018.

III. Décision que la Commission de statistique est invitée à prendre

64. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.